



Commune de Bouy

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 06 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 août 2021 et réuni le 06 septembre 2021, a pris les décisions suivantes, à l'unanimité des membres présents :

Monsieur Pascal DEDET a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal :

- Admission en non-valeur de 11.40 euros et décision modificative s'y rapportant
- Renouvellement des baux « chasse » à raison de 3 euros l'ha/an pour 9 années
- Renouvellement du bail « pêche » à raison de 30 euros/an pour 9 années
- Exonération de taxes foncières « bâties » pour les entreprises installées sur la commune
- Achat d'un copieur pour l'école pour la somme de 3 490 euros HT
- Adhésion à la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux (opération Zérophyto)
- Renforcement du réseau électrique chemin du Haut Buisson pris en charge par le SIEM pour la somme de 44 000 euros HT plus participation de la commune pour la partie « effacement du réseau Orange » pour la somme de 19 800 euros TTC